

Commune de Lausanne  
Direction des travaux  
Rue du Port-Franc 18  
Case postale 5354  
1002 Lausanne

Lausanne, le 23 avril 2012

## **Remarque à la mise à l'enquête publique Bel-Air 1, Terreaux 3 à 13, Genève 10 à 12**

Madame, Monsieur,

Nous avons examiné les plans de la mise à l'enquête susmentionnée sous l'angle du stationnement pour deux-roues légers. Il n'y a aucune place vélos prévues dans ce projet, alors que l'extension des surfaces va encore accroître la demande en places de stationnement dans ce quartier.

Il n'existe actuellement que peu de possibilités de stationnement vélo sur l'axe Chauderon - Saint-François et encore moins aux abords immédiats de la place Bel-Air. Or, les cyclistes sont aussi des utilisateurs importants des commerces du centre-ville et ils doivent pouvoir trouver des infrastructures de stationnement qui répondent à leur besoin. La proportion de clients piétons et cyclistes avoisine 50% dans les commerces des centres-villes. Le vélo, par sa souplesse d'utilisation, sa faible consommation d'espace et son large rayon d'action, est sans aucun doute le mode le plus efficace pour faire ses courses en ville.

Le développement du vélo améliore fortement l'accessibilité des commerces. La circulation à vélo réclame environ six fois moins d'espace que la voiture, son stationnement est environ dix fois moins gourmand que celui d'une voiture, et coûte environ cinquante fois moins cher à équiper. A moyens constants, il est nécessaire de favoriser les cyclistes et les piétons pour augmenter la clientèle et les chiffres d'affaire.

Les cyclistes apparaissent comme les uniques clients capables de stimuler la croissance des commerces du centre-ville et de proximité. Une meilleure prise en compte des intérêts de cette clientèle est bénéfique pour les commerçants (économie en place de parc coûteuse et augmentation du chiffre d'affaires), comme pour les individus.

Comme ce bâtiment ne laisse que peu de place pour l'installation de stationnement sur la parcelle et que d'autre part il est classé à l'inventaire des monuments historiques, il serait judicieux que des places de stationnement soient prévues sur le domaine public tout proche, comme par exemple la terrasse Jean Monet. Nous demandons donc que ce permis de construire soit lié à la création dans les environs de places de stationnement pour vélos.

En espérant qu'une solution pourra être trouvée en vue de favoriser la mobilité douce à Lausanne, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées et restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Stéphane Bolognini  
Président

Karine Crousaz  
Vice-présidente